

# La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans)

 <b>Mon âge</b>	 <b>Ma situation</b>	 <b>AstraZeneca ou Janssen**</b>	 <b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b>
<b>0 à 17 ans</b>	<b>Je ne suis pas concerné</b>		
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<b>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</b>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<b>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</b>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin	
<b>55 à 59 ans inclus</b>	<b>Je n'ai pas de problème de santé</b> →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
<b>Plus de 60 ans</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées →	 Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	 Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	

**N.B. :**

- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

\*\* Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

\*\*\* Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.